

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO PC-2775-29-PD1

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement PC-2775-29-PD1, modifiant le règlement PC-2775 sur le zonage de manière à préciser le concept de « complexe résidentiel » et de manière à préciser que leur implantation soit autorisée dans la zone Rf4 (avenue Gendron).

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière, de ce qui suit :

1. **Le 5 juillet 2016**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro PC-2775-29-PD1 modifiant le règlement PC-2775 sur le zonage de manière à préciser le concept de « complexe résidentiel » et de manière à préciser que leur implantation soit autorisée dans la zone Rf4 (avenue Gendron).
2. **Le 16 août 2016**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le paragraphe 2^o de l'article 2 de ce projet de règlement vise la zone Rf4, ci-après sommairement décrite :

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées / Description of concerned zones or groups of zones
Rf4	Ra37, Rc11, Rf5, Pa59	<p>Située au nord de l'avenue Sedgfield, à l'est de l'avenue Alston, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest du boulevard Saint-Jean.</p> <hr/> <p>Located north of Sedgfield Avenue, east of Alston Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Saint-Jean Boulevard.</p>

5. Le projet de règlement, ainsi qu'une illustration de la zone concernée, peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8h à midi et de 13h à 16h.
6. Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Pointe-Claire, ce 20^{ième} jour de juillet 2016.



PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW
NO. PC-2775-29-PD1

To the persons interested in the first draft by-law PC-2775-29-PD1, amending the Zoning By-law PC-2775 as to specify the concept of “residential complex” and so as to provide that it is authorized in Zone Rf4 (Gendron Avenue).

Notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On July 5th, 2016**, the Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, the first draft by-law PC-2775-29-PD1, amending the Zoning By-law PC-2775 so as to specify the concept of “residential complex” and so as to provide that it is authorized in Zone Rf4 (Gendron Avenue).
2. **On August 16, 2016**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The paragraph 2 (2nd) of this draft by-law is aimed at Zone Rf4, summarily described below:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées / Description of concerned zones or groups of zones
Rf4	Ra37, Rc11, Rf5, Pa59	<p>Située au nord de l'avenue Sedgfield, à l'est de l'avenue Alston, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest du boulevard Saint-Jean.</p> <hr/> <p>Located north of Sedgfield Avenue, east of Alston Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Saint-Jean Boulevard.</p>

5. The draft by-law and an illustration of the concerned Zone may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of Holidays, from 8:00 a.m. and until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.
6. No provision of this draft by-law is subject to approval by way of referendum.

Given in Pointe-Claire, this 20th day of July 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk